RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2A SERVICES
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital de 1000 euros
Siège social : 303, rue des Cetoines bât 14 apt 84,
34090 Montpellier
RCS 847 992 328 Montpellier
PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six
et le vingt-sept février à 15 heures,
Monsieur Abdelkader OUBENALI
Demeurant [redacted]
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]
Propriétaire de l'intégralité des parts composant le capital de la société 2A SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est : 303, rue des Cetoines bât 14 apt 84, 34090 Montpellier, associé unique et gérant de ladite société, a pris les décisions suivantes :
- Augmentation du capital social ;
- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique de la société 2A SERVICES, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide de l'augmenter par l'incorporation de réserves pour un montant de 49 000 euros.
Le capital s'élevant actuellement à 1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1,00 euro chacune, augmentera de la somme de 49 000 euros pour s'élever à 50 000 euros.
Cette augmentation est réalisée par l'émission de 49 000 nouvelles parts de 1,00 euro chacune, attribuées à l'associé unique, à savoir :
Monsieur OUBENALI Abdelkader : quarante-neuf mille (49 000) parts ;
Total égal au nombre de parts émises : 49 000 parts.
Total de l'augmentation de capital 49 000 euros.
Le capital social est porté à la somme de 50 000 euros, divisé en 50 000 parts de 1,00 euro chacune.
Les statuts sont mis à jour en conséquence.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 303, rue des Cetoines bât 14 apt 84, 34090 Montpellier, à [redacted] et ce à compter du 1er mars 2026.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AO

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur Abdelkader OUBENALI
Associé unique et gérant

Certifié conforme par le gérant

